



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

BULLETIN OFFICIEL | AMTSBLATT

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVS 15.12.2023

Visible par le public jusqu'au: 15.12.2028

Numéro de publication: KK04-0000038510

Entité de publication

Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Etat de collocation et inventaire Rouceiro construction Sàrl

Débiteurs:

Rouceiro construction Sàrl
CHE-447.274.819
Rue du Biais 23
1957 Ardon

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Dans le cadre de la faillite susmentionnée afin de permettre la liquidation du dossier, nous vous soumettons la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire l'action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 752 CO.

Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans un délai de dix jours dès la présente publication. Ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'article 260 LP, aux créanciers qui souhaiteraient faire valoir cette prétention à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites de céans dans le même délai.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 04.01.2024

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 25.12.2023

Lieu de dépôt des documents:
Office des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion